

Lyon, le 26 février 2021

BLOC ADRESSE

.....
.....
.....

Madame, Monsieur,

Début novembre 2021, vous serez appelé à élire les membres de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et de la CCI Auvergne-Rhône-Alpes, par vote électronique.

Afin de bien préparer ces élections, nous procédons actuellement à la révision des listes électorales. À cette fin, dès réception de ce courrier, je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre quelques minutes de votre temps pour :

- 1- **vérifier** que les **données** que nous possédons sur votre entreprise ou votre établissement, et qui figurent sur le questionnaire joint, sont exactes
- 2- les **corriger** ou les **compléter** si besoin
- 3- **envoyer** ce questionnaire dûment rempli à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe.

Vous trouverez plus d'informations sur les élections des CCI sur www.lyon-metropole.cci.fr, et notamment sur les enjeux de ce scrutin : le rôle d'un élu CCI, les missions et le fonctionnement de la CCI, les services et accompagnements dont votre entreprise peut bénéficier.

Vous pouvez aussi appeler Sylvie Reveyrand au 04 72 40 57 42, ou nous envoyer un mail à elections@lyon-metropole.cci.fr. Nous nous engageons à vous répondre dans les 24 heures.

Votre voix compte ! Je compte sur vous pour nous renvoyer votre questionnaire, et pouvoir participer ainsi aux prochaines élections.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Philippe Valentin, Président.
philippe.valentin@lyon-metropole.cci.fr



LE PRESENT IMPRIME DOIT ETRE RENVOYÉ A LA CCI LYON METROPOLE AU PLUS TARD LE **30 AVRIL 2021** A L'AIDE DE L'ENVELOPPE « T » CI-JOINTE

SIREN

Si vous êtes le dirigeant de votre entreprise ⁽¹⁾, vous êtes normalement inscrit d'office sur la liste électorale constituée pour l'élection des membres des CCI (en cas de cogérance, un seul gérant est porté sur la liste électorale).

Informations importantes pour répondre au questionnaire : la mention de la **date de naissance** de chaque électeur est **obligatoire et indispensable** dans le cadre du vote électronique. **Chaque électeur désigné doit signer le questionnaire** dans le champ bleu prévu à cet effet. La mention d'une adresse mail nominative professionnelle ou personnelle ou d'un numéro de téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel est **nécessaire si l'électeur souhaite recevoir ses identifiant et code d'accès par mail ou SMS pour voter** (champs en rouge).

IDENTIFICATION DE VOTRE ETABLISSEMENT		
Identification de votre établissement	Données dont nous disposons	Corriger, modifier ou compléter ci-dessous
N° SIRET		
Dénomination ou raison sociale		
Enseigne / nom commercial		
Sigle		
Adresse complète		
Statut de l'établissement ⁽²⁾		
Forme juridique		
Code APE		
Activité ⁽³⁾		
Catégorie électorale ⁽⁴⁾		
Nombre de salariés à l'adresse ci-dessus		
Nombre de salariés dans la circonscription de la CCI		
Téléphone entreprise		
E-Mail entreprise		
Site web		
Adresse complète du siège social de l'entreprise (si hors circonscription de la CCI)		

1. IDENTIFICATION DE L'ELECTEUR DE DROIT DE L'ETABLISSEMENT		
Identification de l'électeur de l'entreprise	Données dont nous disposons	Corriger, modifier ou compléter ci-dessous
Nom de naissance, nom d'usage et prénom de la personne mentionnée au RCS ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers ⁽⁵⁾		
Fonction (obligatoire)		
Date de naissance (obligatoire)		
Email (voir mention en haut de la page 2)		
Téléphone		
Mobile (voir mention en haut de la page 2)		
Cocher la case si accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal : <input type="checkbox"/>		Signature :

2. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT OU D'UN MANDATAIRE ⁽⁶⁾				
Déclare pour être représentant ou mandataire au titre de mon entreprise				
Nom de naissance + nom d'usage	Prénom	Date de Naissance (obligatoire)	Email, Mobile (voir mention en haut de la page 2)	Fonction dans l'entreprise
Cocher la case si accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal : <input type="checkbox"/>			Signature électeur mandataire :	

3. INSCRIPTION DES ELECTEURS SUPPLEMENTAIRES POUR LES ELECTIONS DES MEMBRES DES CCI ⁽⁷⁾

ATTENTION ! Si vous avez moins de 10 salariés ne pas remplir le tableau ci-dessous

Votre effectif	Electeur supplémentaire par tranche	Nom de naissance, nom d'usage, prénom	Date de naissance (obligatoire)	Etablissement au titre duquel l'électeur est inscrit	Fonction exercée + Email / Mobile (voir mention en haut de la page 2)	Signature des électeurs désignés	Cocher la case si accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS
1.) De 10 à 49 salariés = 1 électeur supplémentaire)							<input type="checkbox"/>
2.) De 50 à 99 salariés = 1 deuxième électeur supplémentaire							<input type="checkbox"/>
De 100 à 999 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 100	3.) de 100 à 199						<input type="checkbox"/>
	4.) de 200 à 299						<input type="checkbox"/>
	5.) de 300 à 399						<input type="checkbox"/>
	6.) de 400 à 499						<input type="checkbox"/>
	7.) de 500 à 599						<input type="checkbox"/>
	8.) de 600 à 699						<input type="checkbox"/>
	9.) de 700 à 799						<input type="checkbox"/>
	10.) de 800 à 899						<input type="checkbox"/>
	11.) de 900 à 999						<input type="checkbox"/>
A partir de 1000 salariés = 1 électeur supplémentaire par tranche de 250 salariés	12.) de 1000 à 1249						<input type="checkbox"/>
	13.) de 1250 à 1499						<input type="checkbox"/>
	...						<input type="checkbox"/>

Chacun des électeurs désignés dans les tableaux 1 à 3 doit **apporter sa signature dans le cadre bleu** prévu à cet effet. Il certifie ainsi sur l'honneur de n'être frappé d'aucune des incapacités prévues à l'article L.713-3 du code de commerce.

LE PRESENT IMPRIME DOIT ETRE **RENVoyé** AU PLUS TARD LE **30 AVRIL 2021** A L'AIDE DE L'ENVELOPPE « T » CI-JOINTE OU PAR VOIE ELECTRONIQUE SOUS FORMAT PDF A L'ADRESSE SUIVANTE : elections@lyon-metropole.cci.fr

SIGNATURE OBLIGATOIRE

DE LA PERSONNE AYANT CAPACITE A ENGAGER L'ETABLISSEMENT :

NOTICE EXPLICATIVE

Préambule

⁽¹⁾ Pour les élections des membres des CCI uniquement, le droit de vote et d'éligibilité est étendu aux ressortissants des Etats hors de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen.

En vertu des dispositions de l'article L.713-3-1 du Code de commerce, sont assimilés à des dirigeants les personnes qui exercent dans l'entreprise ou l'établissement des fonctions de :

- président-directeur général ;
- directeur général ;
- président ou de membre de conseil d'administration ;
- président ou de membre de directoire ;
- président de conseil de surveillance ;
- gérant ou de cogérant (y compris salarié) ;
- président ou de membre du conseil d'administration d'un Etablissement public industriel et commercial ;
- directeur d'un Etablissement public industriel et commercial.

Pour les sociétés anonymes, seuls les présidents-directeurs généraux sont inscrits d'office.

Pour les SAS, seuls les présidents sont inscrits d'office.

⁽²⁾ Etablissement siège/principal ou Etablissement secondaire/complémentaire

Identification de votre établissement

⁽³⁾ Confirmer cette activité, sinon préciser l'activité réelle.

⁽⁴⁾ Cette mention concerne la catégorie électorale qui se rapporte à l'activité :
« Commerce », « Industrie » ou « Services ».

Identification de l'électeur de droit de l'établissement :

⁽⁵⁾ Il s'agit en principe de la personne immatriculée au RCS ayant la capacité d'engager l'établissement secondaire à l'égard des tiers au sens de l'article R.123-40 du code de commerce.

Désignation d'un représentant ou d'un mandataire

⁽⁶⁾ En tant qu'électeur de droit de votre établissement, si vous ne souhaitez pas être électeur, vous pouvez désigner toute autre personne occupant une des fonctions mentionnées au ⁽¹⁾ ci-dessus au sein de l'établissement. Vous pouvez également mandater un cadre dirigeant de la société occupant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative au sein de l'entreprise ou de l'établissement.

Inscription des électeurs supplémentaires

⁽⁷⁾ Si vous employez 10 salariés ou plus, vous pouvez désigner des électeurs supplémentaires en raison du nombre total de salariés employés par votre entreprise et établissements situés dans la circonscription de la CCI (*cf. colonne de gauche du tableau qui indique les seuils d'effectifs à prendre en compte*).

Les personnes désignées comme électeurs supplémentaires doivent exercer dans l'entreprise ou dans l'établissement une des fonctions mentionnées au ⁽¹⁾ ci-contre.

Si vous êtes responsable légal ou dirigeant d'une société ou d'un EPIC, et que vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale en qualité d'électeur de droit de l'entreprise ou d'un ou plusieurs établissements secondaires ou complémentaires, vous ne pouvez pas vous désigner vous-même comme électeur supplémentaire.

Pour déterminer la catégorie professionnelle à laquelle appartiennent les électeurs supplémentaires, il y a lieu de considérer l'activité de leur établissement de rattachement ; dans le cas où il y a similitude d'activité entre le siège et le ou les établissements concernés, il convient de prendre en compte l'activité du siège pour déterminer la catégorie professionnelle de l'électeur.

Informations relatives au traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le présent questionnaire sont intégrées dans les fichiers de la CCI de LYON METROPOLE SAINT ETIENNE ROANNE et de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes et font l'objet d'un traitement automatisé destiné aux opérations électorales réglementaires, notamment pour établir la liste électorale et permettre le vote des électeurs par la plate-forme de vote par Internet. Dans le cadre de ce traitement, ces données seront communiquées aux prestataires qui assurent, pour le compte des CCI, la mise en œuvre et le fonctionnement de la plate-forme de vote par Internet ainsi que l'envoi des instruments de vote aux électeurs par voie postale ou électronique.

Certaines données personnelles des électeurs figurant sur la liste électorale et nécessaires au vote par Internet sur la plate-forme électronique ne figureront pas sur les listes électorales mises à dispositions du public dans les conditions prévues au Code de commerce. Il s'agit de la date de naissance, qui est une donnée indispensable au moment de l'identification et de l'accès à la plateforme de vote, de l'adresse mail personnelle ou nominative professionnelle et numéro de téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel, ces deux dernières données étant nécessaires si vous souhaitez recevoir les instruments de vote par mail ou par SMS.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par le Règlement général des données personnelles du 27 avril 2016, vous pouvez accéder à vos données à caractère personnel et les faire rectifier. Toutefois, vous ne pouvez pas exercer votre droit d'opposition à leur traitement dans le cadre des opérations électorales réglementaires.

Les données personnelles recueillies, à l'exception de la date de naissance, sont susceptibles d'être utilisées par la CCI pour vous adresser des messages d'incitation au vote par courrier, mail ou SMS. Vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à ce traitement en cochant cette case

Je ne souhaite pas recevoir des messages d'incitation au vote par courrier, mail ou SMS

Les données recueillies serviront également à la mise à jour du fichier des entreprises de la CCI qu'elle gère conformément aux dispositions du Code de commerce dans le cadre de l'exercice de ses missions (événements, information d'offres d'accompagnement, enquêtes, etc.). Vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à ce traitement en cochant cette case

Je ne souhaite pas recevoir des informations sur les événements, activités et services des CCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes